
Norme internationale



7811/3

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Cartes d'identification — Technique d'enregistrement —
Partie 3: Position des caractères estampés
sur les cartes ID-1**

Identification cards — Recording technique — Part 3: Location of embossed characters on ID-1 cards

Première édition — 1985-12-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7811-3:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/008c1ee8-4205-419c-8979-a698afb15e8f/iso-7811-3-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/008c1ee8-4205-419c-8979-a698afb15e8f/iso-7811-3-1985>

CDU 681.178.5 : 681.327.45

Réf. n° : ISO 7811/3-1985 (F)

Descripteurs : échange d'information, carte d'identité, enregistrement de données, jeu de caractères, dimension, position, spécification.

Prix basé sur 2 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

iTeh STANDARD PREVIEW

La Norme internationale ISO 7811/3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 97, *Systèmes de traitement de l'information*. (standards.itih.ai)

Les Normes internationales suivantes annulent et remplacent l'ISO 2894 et l'ISO 3554, dont elles constituent une révision technique: <https://standards.itih.ai/catalog/standards/sist/008c1ce8-4205-419c-8979-a698afb15e8f/iso-7811-3-1985>

ISO 7810, ISO 7811/1, ISO 7811/2, ISO 7811/3, ISO 7811/4, ISO 7811/5, ISO 7812, ISO 7813.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Cartes d'identification — Technique d'enregistrement — Partie 3: Position des caractères estampés sur les cartes ID-1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

0 Introduction

La présente Norme internationale fait partie d'une série de normes qui décrivent les spécifications des cartes d'identification telles qu'elles sont définies au chapitre 3 ainsi que l'emploi de ces cartes pour les échanges internationaux.

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 7811 spécifie l'emplacement des caractères estampés sur les cartes d'identification de format ID-1 dont les dimensions nominales sont spécifiées dans l'ISO 7810. Les caractères estampés sont prévus pour la transmission de données soit à l'aide de machines à empreintes, soit par lecture visuelle ou par machine.

2 Références

ISO 7810, *Cartes d'identification — Caractéristiques physiques.*

ISO 7811/1, *Cartes d'identification — Technique d'enregistrement — Partie 1: Estampage.*

3 Définitions

Dans le cadre de la présente partie de l'ISO 7811, la définition de la « carte d'identification » donnée dans l'ISO 7810 ainsi que la définition suivante sont applicables.

numéro d'identification: Le numéro qui identifie le porteur de la carte.

4 Zones attribuées

Deux zones doivent être attribuées sur la carte pour l'estampage comme indiqué dans la figure.

Zone 1: Zone réservée pour le numéro identifiant en même temps l'émetteur et le porteur de la carte. Elle est appelée « ligne du numéro d'identification ». Les caractères situés dans cette zone et leurs empreintes sont prévus à la fois pour la lecture humaine et pour la reconnaissance optique des caractères par machine.

Zone 2: Zone prévue pour les données concernant l'identification du porteur de la carte telle que nom, adresse et autres informations susceptibles d'être nécessaires. Elle est appelée « zone du nom et de l'adresse ». Les données figurant dans cette zone de la carte ou déduites par relevé de leurs empreintes sont normalement destinées à la lecture humaine seulement.

5 Ligne du numéro d'identification

La ligne du numéro d'identification prévoit l'espace nécessaire pour une seule ligne de caractères du type spécifié dans l'ISO 7811/1 et comprend un maximum de 19 positions de caractères avec un espacement nominal de 7 au pouce.

Le nombre de positions de caractères utilisées (estampées) dépend des conditions d'application.

NOTE — Lorsqu'on prévoit un nouveau système, il est conseillé d'assurer la plus grande flexibilité possible d'emploi, c'est-à-dire :

- de justifier le numéro d'identification estampé à gauche ;

- de laisser la place pour un numéro d'identification de longueur maximale;
- si une position de caractère est disponible, il est recommandé d'insérer un espace entre l'identification de l'émetteur et l'identificateur du compte individuel du numéro d'identification.

Si l'on ne tient pas compte de ces conditions, il peut être nécessaire de se mettre d'accord sur certaines limitations pour que l'échange de cartes et de données entre différents systèmes puisse effectivement avoir lieu.

Les spécifications concernant la position (voir la figure) doivent être comme suit :

- a) distance, *A*, entre la ligne médiane de la ligne du numéro d'identification et le bord inférieur de la carte :

21,42 ± 0,12 mm (0,843 ± 0,005 in)

- b) distance, *B*, entre la ligne médiane de la première position de caractère et le bord gauche de la carte :

10,18 ± 0,25 mm (0,401 ± 0,010 in)

- c) tolérance cumulative maximale entre les lignes médianes du premier et du dernier caractère de chaque ligne (tolérance de *C*) :

± 0,08 mm (± 0,003 in)

6 Zone du nom et de l'adresse

La zone du nom et de l'adresse prévoit l'espace nécessaire pour quatre lignes de 27 caractères chacune avec un espacement nominal de 10 au pouce du type spécifié dans l'ISO 7811/1. Toutes les informations estampées dans la zone du nom et de l'adresse doivent toujours l'être aussi loin que possible du numéro d'identification (voir la figure).

ATTENTION : Les émetteurs de cartes qui ont besoin d'estamper quatre lignes de nom et d'adresse doivent savoir que les documents issus de machines à empreintes et produits avec leurs cartes peuvent ne pas être acceptables dans des conditions d'échange en raison des exigences d'une zone vierge ROC sur certains types d'appareils de lecture ROC.

Les spécifications concernant la position (voir la figure) doivent être comme suit :

- a) hauteur maximale, *D*, de la zone du nom et de l'adresse :

14,53 mm (0,572 in)

NOTE — Le mesurage se réfère à la surface à imprimer et ne comprend pas de tolérances.

- b) marge inférieure, *E*, entre la zone du nom et de l'adresse et le bord de la carte :

2,41 mm min. (0,095 in min.)
3,30 mm max. (0,130 in max.)

NOTE — Lorsqu'une bande magnétique est présente, la marge minimale devra être de 2,54 mm (0,100 in) ; voir ISO 7810.

- c) distance, *F*, entre la ligne médiane de la première position de caractère de chaque ligne au côté gauche de la carte :

7,65 ± 0,25 mm (0,301 ± 0,010 in)

NOTE — Le premier caractère dans la zone du nom et de l'adresse n'a pas besoin d'être justifié à gauche. Cependant, l'emploi de 27 positions de caractères est basé sur une distance de 7,65 mm (0,301 in) au bord de la carte comme indiqué ci-dessus.

- d) tolérance cumulative maximale entre les lignes médianes du premier et du dernier caractère de chaque ligne (tolérance de *G*) :

± 0,08 mm (± 0,003 in)

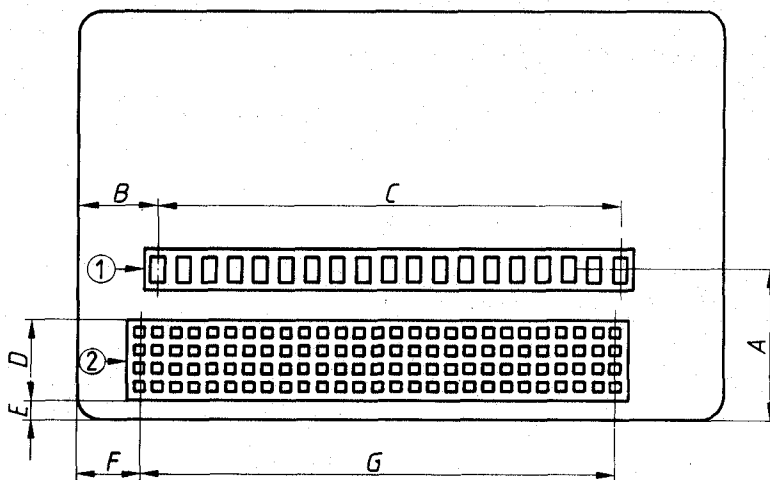


Figure — Emplacements d'estampage